CCTP Lot 02_LOT CFO CFA

Aménagement de pièces de cultures en L2

Batiment DR 08

1. Présentation du projet 2
2. Considérations environnementales 2
 2.1. Gestion des déchets 2
 2.2. Approvisionnement et choix des produits 2
 2.3. Énergie et nuisances de chantier 2
3. TRAVAUX A REALISER 3
 3.1. Plan projet 3
 3.2. Généralités 3
 3.3. TRAVAUX DE DÉPOSE 5
 3.4. Prises CFO et éclairage – locaux 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27 5
 3.4.1. Généralités (1 A 28 et 1 A 27) 5
 3.4.2. SAS 1 A 26 6
 3.4.3. Local 1 A 28 6
 3.4.4. Local 1 A 27 6

1. Présentation du projet

Le bâtiment Inserm situé au 60 rue de Navacelles héberge la délégation régionale au niveau RDC et des laboratoires de recherche au niveau R+1.

Le projet vise à transformer deux salles de culture actuellement classées en niveau de confinement 1 afin de répondre aux exigences des laboratoires de confinement de niveau 2, conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2007 relatif aux mesures techniques de prévention et de confinement dans les laboratoires manipulant des agents biologiques pathogènes.

Cette mise à niveau garantira :

- La sécurité du personnel, des installations et de l'environnement selon les normes de biosécurité ;
- L'autonomie du site pour les expérimentations sur échantillons de groupes 2 ;
- L'optimisation des capacités d'accueil pour le laboratoire.

2. Considérations environnementales

2.1. Gestion des déchets

Le titulaire mettra en place un tri sélectif des déchets produits sur le chantier : chutes de câbles, gaines, tubes, chemins de câbles, appareils électriques, emballages, luminaires, batteries, piles, etc.
Les déchets seront évacués vers des filières agréées conformément à la réglementation en vigueur, avec fourniture de justificatifs de traçabilité (bordereaux de suivi des déchets, attestations de dépôt).
Les équipements électriques déposés (tableaux, appareillages, luminaires, détecteurs, etc.) seront orientés vers la filière DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

2.2. Approvisionnement et choix des produits

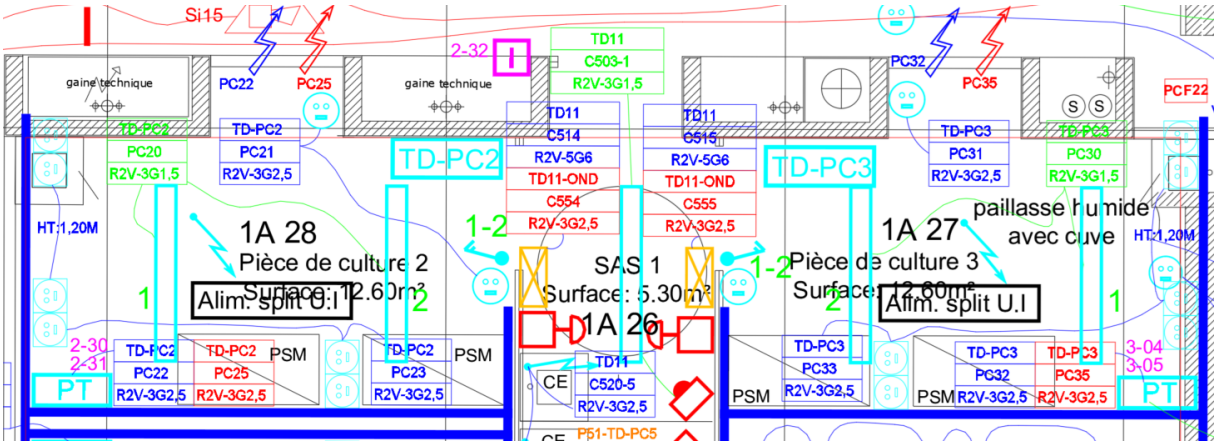
Les matériels installés devront être conformes aux normes en vigueur (NF C 15-100, normes EN, marquage CE) et privilégier :

- les équipements à faible consommation énergétique (éclairage LED à haut rendement, appareillage basse consommation, transformateurs à faibles pertes),
- les fournisseurs locaux ou circuits d'approvisionnement limitant les transports,
- les produits recyclables ou à contenu recyclé lorsque cela est possible.

Les emballages plastiques et cartons devront être réduits au strict nécessaire et recyclables.

2.3. Énergie et nuisances de chantier

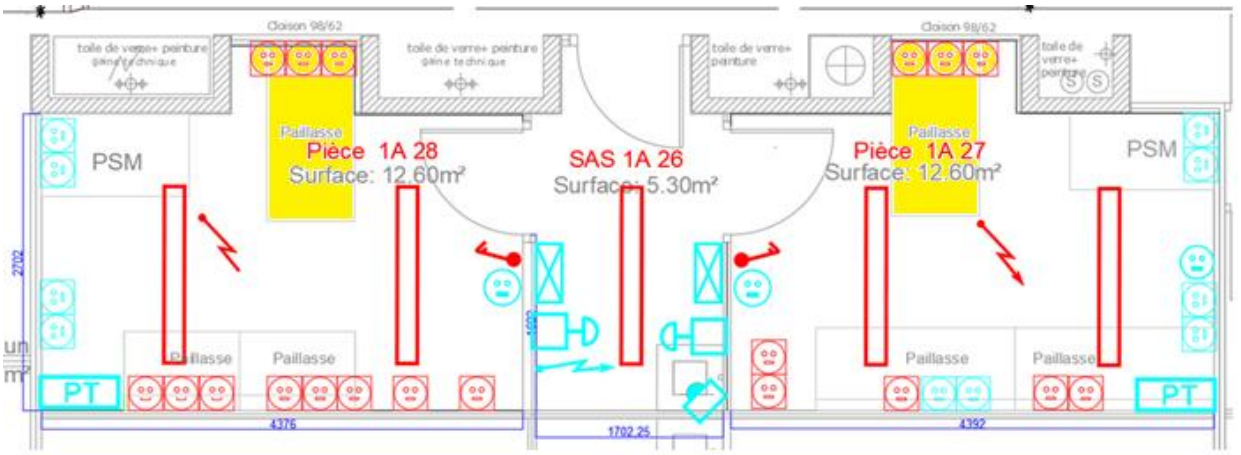
Les travaux seront réalisés en site occupé. Les moyens de chantier devront être optimisés afin de limiter la consommation d'énergie et les nuisances sonores.
Les matériaux dangereux ou polluants (solvants, colles, résines, aérosols) devront être évités ou remplacés par des produits équivalents à faibles émissions de COV.
Les essais et réglages devront être réalisés en limitant les consommations énergétiques inutiles.
Lors des opérations de dépose, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter toute coupure intempestive susceptible d'impacter le fonctionnement du bâtiment.



Plan de l'existant

3. TRAVAUX A REALISER

3.1. Plan projet



Plan Projet

3.2. Généralités

- Les cotes figurant sur les plans et documents sont données à titre indicatif. Il appartient au titulaire de vérifier sur site l'ensemble des dimensions, quantités et contraintes nécessaires à la bonne exécution des travaux.
- Les opérations de consignation électrique sont à la charge du présent lot, y compris celles nécessaires aux interventions des lots CVC et Architecture.
- L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute coupure ou perturbation des installations électriques du bâtiment en exploitation.
- Le présent lot comprend la fourniture, la pose et le raccordement de l'ensemble des cheminements de câbles (chemins de câbles, goulottes ou tout autre système), y compris leur mise à la terre, ainsi que tous les percements nécessaires à leur passage.
- Toutes les traversées de câbles dans les parois et cloisons seront rendues étanches à l'air par mise en œuvre d'un mastic silicone ou de tout système équivalent.

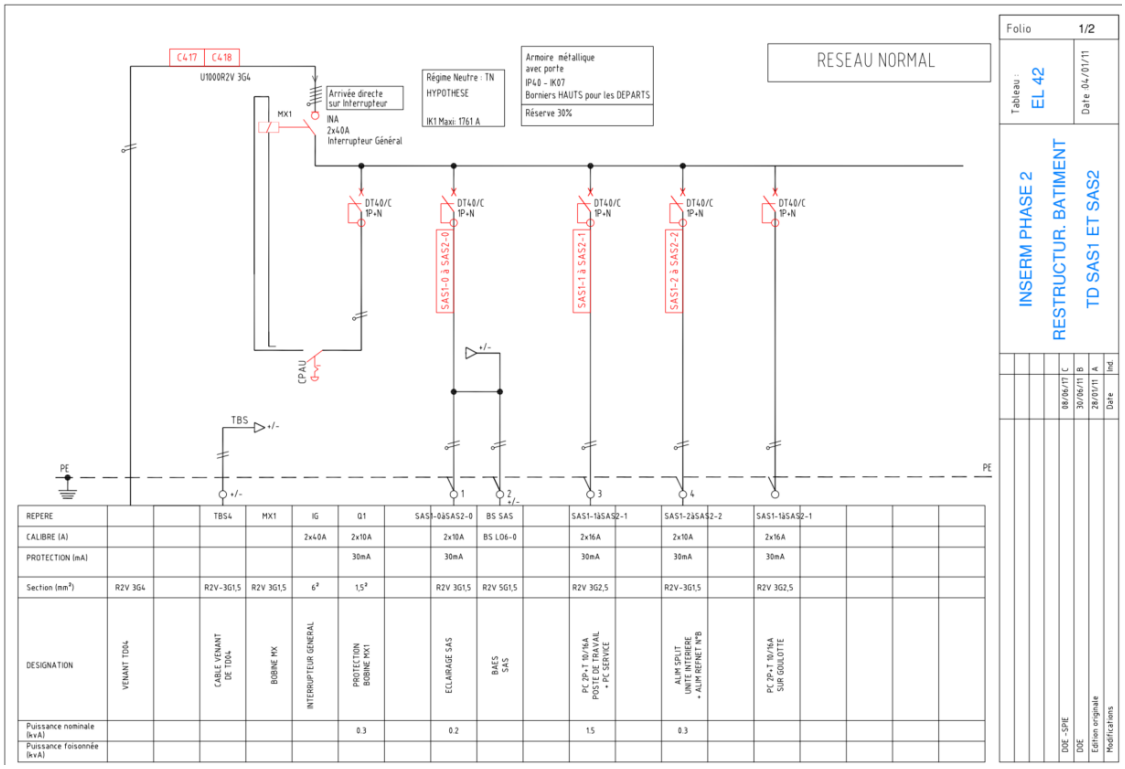
- Les nouvelles protections seront intégrées dans les tableaux électriques existants de marque Schneider Electric ou équivalent. Les coffrets électriques existants du SAS 1A26 recevront les protections des nouveaux circuits de prises. En cas de capacité insuffisante, le titulaire proposera une solution technique adaptée.
- Les interrupteurs existants seront remplacés à l'identique (un par local).
- Les modifications et ajouts d'alimentations CFO sur les armoires et tableaux existants devront être réalisés sans perturber le fonctionnement des autres locaux.
- Le présent lot comprend la réalisation, la mise à jour et la fourniture de l'ensemble des schémas électriques et plans, incluant les modifications des armoires existantes, des départs depuis le TGBT et des nouvelles installations, pour intégration au Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE).



Coffret 1A27



Coffret 1A28

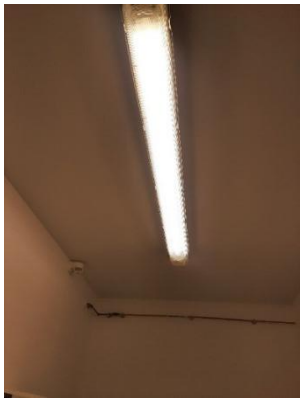


Schémas armoires SAS 1 A 26

3.3. TRAVAUX DE DÉPOSE

Les travaux de dépose suivants devront être réalisés :

- Dépose de l'alimentation du cumulus situé dans le SAS 1 A 26.
- Dépose des câbles, chemins de câbles et protections des deux unités split existantes (1 unité en 1 A 28 et 1 unité en 1 A 27). La dépose des unités sera réalisée par le lot CVC.
- Dépose des luminaires situés dans le couloir afin de permettre la dépose du plafond par le lot concerné.
- Dépose des luminaires existants de type tube fluorescent, situés dans les pièces 1A26 à 28, avec évacuation en filière agréée conformément à la réglementation en vigueur.



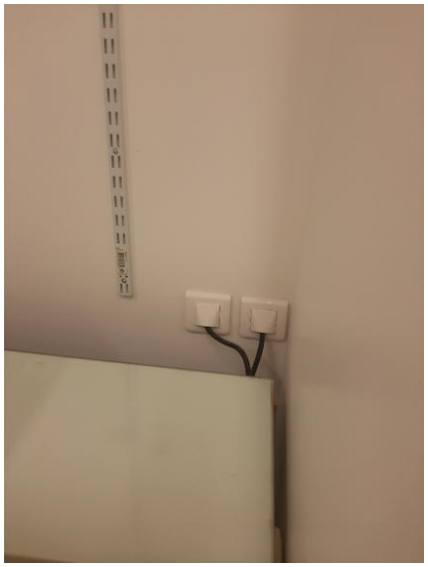


3.4. Prises CFO et éclairage – locaux 1 A 28 / 1 A 26 / 1 A 27

3.4.1. Généralités (1 A 28 et 1 A 27)

Une paillasse centrale est actuellement alimentée en direct dans chacune des pièces. Cette paillasse sera déposée par le lot concerné et remplacée par une nouvelle paillasse.

Le câble existant sera réutilisé pour l'alimentation de trois nouvelles prises en goulotte (longueur approximative 1,20 m). La protection différentielle existante sera adaptée si nécessaire.





3.4.2. SAS 1 A 26

- Isolation de l'alimentation du cumulus (déposé par le lot CVC).
- Remplacement des luminaires fluorescents 2×58 W par des pavés LED. L'éclairage devra être adapté aux usages (niveau d'éclairement en lux et température de couleur en kelvin à définir avec le maître d'ouvrage).
- Luminaires en pose apparente, facilement remplaçables.
- Câbles en faux plafond avec réserve de 1 m.
- Remplacement de l'interrupteur existant.

3.4.3. Local 1 A 28

- Ouverture des goulottes pour traitement et isolation des traversées de câbles dans les parois BA13 à l'aide de silicone.
- Fourniture et pose de 8 prises de courant 16 A protégées, alimentées depuis le coffret situé dans le SAS.
- Tous les percements liés au passage des câbles devront être rendus étanches (silicone ou système équivalent).
- Les prises seront installées en goulotte existante. En cas d'incompatibilité, mise en place d'un bloc de prises en applique au-dessus de la goulotte.
- Remplacement de l'interrupteur existant.
- Les câbles en faux plafond devront avoir une réserve de 1 m.
- Remplacement de 2 luminaires fluorescents 2×58 W par 2 pavés LED (mêmes prescriptions que ci-dessus).

3.4.4. Local 1 A 27

- Traitement identique au local 1 A 28 :
 - ouverture des goulottes et traitement des traversées de câbles avec étanchéité silicone,
 - fourniture et pose de 5 prises de courant 16 A protégées depuis le coffret du SAS,
 - reprise étanche de tous les percements,
 - installation en goulotte existante ou en bloc de prises si nécessaire,
 - remplacement de l'interrupteur existant,
 - remplacement de 2 luminaires fluorescents 2×58 W par 2 pavés LED,
 - câbles en faux plafond avec réserve de 1 m.